

nous avons passé six ou sept jours à examiner la question avant d'obtenir les crédits provisoires d'un mois. Sept jours, à ce qu'on me dit.

La vue du secrétaire d'État ne semble pas très bonne, car il a cru que nous n'en étions qu'au 99^e jour de la session. Il peut essayer d'épargner une journée, et je le comprendrais. Mais, en réalité, nous en sommes au 100^e jour et au neuvième mois de l'année financière, et le gouvernement demande encore des crédits pour un mois. Le compte rendu en dit long—s'il parlait on ne se laisserait pas de le faire recommencer—sur l'inefficacité d'un gouvernement qui, le neuvième mois de l'année financière, venait demander des crédits provisoires. Je suis certain que nos vœux résonnent encore de ces échos que je pourrais encore faire revivre, mais je ne le ferai pas. On nous a dit il y a un an que nous aurions dû faire comme le présent gouvernement; que nous ne nous étions pas réunis immédiatement après les élections; que nous avions pris soixante jours ou deux mois durant l'été, alors que nous aurions pu siéger ici, et que si nous n'avions pas pris ce congé, nous n'aurions pas eu de problème relativement aux crédits provisoires.

Monsieur le président, vous vous rappelez ce qui s'est produit cette fois-ci. Il n'y a pas eu de retard. L'encre était à peine sèche sur les brefs d'élection et le directeur du scrutin avait à peine déposé les brefs que le Parlement était déjà rassemblé, au mois de mai, pour les soixante premiers jours d'indécision, et nous vivons dans l'indécision depuis lors. Nous la retrouvons ici une fois de plus. Je pourrais poursuivre indéfiniment, mais je me rendrai aux instances du secrétaire d'État et ne ferai pas de longues remarques cet après-midi.

Nous sommes maintenant dans le neuvième mois de crédits provisoires. Avec le secrétaire d'État, j'espère qu'avant l'expiration de ces crédits provisoires le comité aura adopté les prévisions budgétaires et que nous n'aurons plus besoin d'autres crédits provisoires. Je puis le dire du fond du cœur, car j'ai éprouvé le même désir l'an dernier. Mon désir n'a pas été exaucé. J'espère que mon vœu ne sera pas refusé au secrétaire d'État, car, cette fois-ci, nous avons une opposition qui collabore entièrement et de toute manière avec le gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Nowlan: Je vois qu'il y a, dans tous les coins de la Chambre, acceptation du fait. Je puis assurer à l'honorable député qu'en ce qui concerne l'opposition, nous continuerons à accorder la même mesure de collaboration que nous avons montrée jusqu'ici. J'espère qu'avant la venue du Père

Noël, nous aurons adopté toutes les prévisions budgétaires des différents ministères.

M. Douglas: Monsieur le président, les membres de notre parti ne sont pas sans subir l'influence de ton conciliant du secrétaire d'État et ils feront leur part pour que ces crédits provisoires soient votés aussi rapidement que possible. Toutefois, j'estime qu'il y a lieu de signaler une ou deux choses à cette occasion.

Au cours de la semaine s'est tenue ici à Ottawa la conférence fédérale-provinciale. On a dit en certains milieux que c'était la plus importante depuis la Confédération. Personnellement, je n'en suis pas sûr. On redit à peu près la même chose tous les dix ans ou presque. Toutefois, il ne fait aucun doute que c'est une conférence importante et à cause surtout de certaines déclarations faites avant qu'elle débute, les résultats des pourparlers qui ont eu lieu pourraient avoir de vastes répercussions au Canada.

Le Nouveau parti démocratique a probablement été le premier au Canada à élaborer un programme dit de fédéralisme coopératif, qu'il a incorporé dans son programme de fondation en 1961. Quoi qu'il en soit, nous avons formulé un programme de fédéralisme coopératif. J'aimerais exprimer nos vues sur cette question. Pour moi, cela veut dire travailler ensemble pour assurer le fonctionnement de notre régime fédéral, non pour une province ou une région, mais pour tous les Canadiens. Cela ne signifie pas considérer le Canada comme une vague fédération de provinces autonomes réunies par un gouvernement central privé de pouvoir législatif ou d'autorité en matière d'impôt. Je ne crois pas que les Canadiens se considèrent avant tout comme citoyens du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique, et le reste. Ils se considèrent d'abord et avant tout comme Canadiens. Selon eux, la conférence fédérale-provinciale est une réunion de personnalités canadiennes représentant les diverses provinces du Canada et préoccupées des problèmes des Canadiens.

Une telle conférence devrait avoir pour objet de définir les objectifs nationaux d'abord, et ensuite de coordonner les efforts pour y arriver. On ne saurait y atteindre en divisant le Canada en États mi-autonomes ou en diminuant les pouvoirs du gouvernement fédéral à tel point qu'il n'aurait guère à faire si ce n'est percevoir des impôts et des droits d'accise, et diriger le service postal. Le Nouveau parti démocratique est convaincu que le Canada ne saurait se ramener à la somme globale des parties qui le composent. Sur le plan économique, le Canada est un ensemble organisé qui s'efforce d'acquiescer une person-